



# TURPE 5

## FICHES TARIFAIRES

Secours : dispositions spécifiques  
aux clients disposant d'une  
alimentation secours HTA

applicables à partir du 1<sup>er</sup> août 2017



## Fiches tarifaires applicables à partir du 1<sup>er</sup> août 2017

### Secours HTA lié à une principale HTB 1

Les frais liés aux parties dédiées (cellules et liaisons), la composante annuelle de comptage et la **composante annuelle de l'énergie réactive** sont tarifés en HTA. Les frais de réservation de puissance ainsi que la facturation de la part fixe, de la part énergie et des dépassements de puissance souscrite suivent un barème spécifique au couple Secours HTA – Principale HTB 1.

#### Composantes et coefficients pour un secours HTA lié à une principale HTB 1

<b>Composantes tarifaires</b>	<b>Prix en €/an</b> (si autre, unité précisée)
Composante annuelle de comptage par dispositif de comptage	Propriété de Rte : 534,48 Propriété du Client : 161,64
<b>Composante annuelle de l'énergie réactive</b> absorbée au-delà du Rapport $\tan \varphi_{\max}$	<b>1,89 c€/kVar.h</b>
Composante annuelle des Alimentations Complémentaires et de Secours :	
- Cellules en HTA	3 236,72 €/cellule/an
- Liaisons en HTA	Liaisons aériennes : 882,94 €/km/an Liaisons souterraines : 1 324,40 €/km/an
- Frais de Réservation de Puissance de Transformation	6,32 €/kW/an
- Part fixe	2,85 €/kW/an
- Part énergie	1,77 c€/kWh
Dépassements de Puissance Souscrite	$\alpha = 23,36 \text{ c€/kW}$



## Fiches tarifaires applicables à partir du 1<sup>er</sup> août 2017

### Secours HTA lié à une principale HTB 2

Les frais liés aux parties dédiées (cellules et liaisons), la composante annuelle de comptage et la **composante annuelle de l'énergie réactive sont tarifés en HTA. Les frais de réservation de puissance** ainsi que la facturation de la part fixe, de la part énergie et des dépassements de puissance souscrite suivent un barème spécifique au couple Secours HTA – Principale HTB 2.

#### Composantes et coefficients pour un secours HTA lié à une principale HTB 2

<b>Composantes tarifaires</b>	<b>Prix en €/an</b> (si autre, unité précisée)
Composante annuelle de comptage par dispositif de comptage	Propriété de Rte : 534,48 Propriété du Client : 161,64
<b>Composante annuelle de l'énergie réactive absorbée au-delà du Rapport <math>\tan \varphi_{\max}</math></b>	<b>1,89 c€/kVar.h</b>
Composante annuelle des Alimentations Complémentaires et de Secours :	
- Cellules en HTA	3 236,72 €/cellule/an
- Liaisons en HTA	Liaisons aériennes : 882,94 €/km/an Liaisons souterraines : 1 324,40 €/km/an
- Frais de Réservation de Puissance de Transformation	6,32 €/kW/an
- Part fixe	8,20 €/kW/an
- Part énergie	1,77 c€/kWh
Dépassements de Puissance Souscrite	$\alpha = 65,80$ c€/kW



## Fiches tarifaires applicables à partir du 1<sup>er</sup> août 2017

### Secours HTB 1 lié à une principale HTB 2

Les frais liés aux parties dédiées (cellules et liaisons), la composante annuelle de comptage et la **composante annuelle de l'énergie réactive sont tarifés en HTB 1**. Les frais de réservation de puissance ainsi que la facturation de la part fixe, de la part énergie et des dépassements de puissance souscrite suivent un barème spécifique au couple Secours HTB 1 – Principale HTB 2.

#### Composantes et coefficients pour un secours HTB 1 lié à une principale HTB 2

<b>Composantes tarifaires</b>	<b>Prix en €/an</b> (si autre, unité précisée)
Composante annuelle de comptage par dispositif de comptage	Propriété de Rte : 2 941,71 Propriété du Client : 528,12
<b>Composante annuelle de l'énergie réactive absorbée au-delà du Rapport <math>\tan \varphi_{\max}</math></b>	<b>1,72 c€/kVar.h</b>
Composante annuelle des Alimentations Complémentaires et de Secours :	
- Cellules en HTB 1	31 843,25 €/cellule/an
- Liaisons en HTB 1	Liaisons aériennes : 3 644,10 €/km/an Liaisons souterraines : 7 288,18 €/km/an
- Frais de Réservation de Puissance de Transformation	2,83 €/kW/an
- Part fixe	1,51 €/kW/an
- Part énergie	1,25 c€/kWh
Dépassements de Puissance Souscrite	<b>a = 6,63 c€/kW</b>



## Fiches tarifaires applicables à partir du 1<sup>er</sup> août 2017

### Secours HTB 1 lié à une principale HTB 3

Les frais liés aux parties dédiées (cellules et liaisons), la composante annuelle de comptage et la **composante annuelle de l'énergie réactive sont tarifés en HTB 1**. Les frais de réservation de puissance ainsi que la facturation de la part fixe, de la part énergie et des dépassements de puissance souscrite suivent un barème spécifique au couple Secours HTB 1 – Principale HTB 3.

#### Composantes et coefficients pour un secours HTB 1 lié à une principale HTB 3

<b>Composantes tarifaires</b>	<b>Prix en €/an</b> (si autre, unité précisée)
Composante annuelle de comptage par dispositif de comptage	Propriété de Rte : 2 941,71 Propriété du Client : 528,12
<b>Composante annuelle de l'énergie</b> réactive absorbée au-delà du Rapport $\tan \varphi_{\max}$	<b>1,72 c€/kVar.h</b>
Composante annuelle des Alimentations Complémentaires et de Secours :	
- Cellules en HTB 1	31 843,25 €/cellule/an
- Liaisons en HTB 1	Liaisons aériennes : 3 644,10 €/km/an Liaisons souterraines : 7 288,18 €/km/an
- Frais de Réservation de Puissance de Transformation	2,83 €/kW/an
- Part fixe	5,18 €/kW/an
- Part énergie	1,25 c€/kWh
Dépassements de Puissance Souscrite	$\alpha = 22,10 \text{ c€/kW}$



## Fiches tarifaires applicables à partir du 1<sup>er</sup> août 2017

### Secours HTB 2 lié à une principale HTB 3

Les frais liés aux parties dédiées (cellules et liaisons), la composante annuelle de comptage et la **composante annuelle de l'énergie réactive sont tarifés en HTB 2**. Les frais de réservation de puissance ainsi que la facturation de la part fixe, de la part énergie et des dépassements de puissance souscrite suivent un barème spécifique au couple Secours HTB 2 – Principale HTB 3.

#### Composantes et coefficients pour un secours HTB 2 lié à une principale HTB 3

<b>Composantes tarifaires</b>	<b>Prix en €/an</b> (si autre, unité précisée)
Composante annuelle de comptage par dispositif de comptage	Propriété de Rte : 2 941,71 Propriété du Client : 528,12
<b>Composante annuelle de l'énergie</b> réactive absorbée au-delà du Rapport $\tan \varphi_{\max}$	<b>1,53 c€/kVar.h</b>
Composante annuelle des Alimentations Complémentaires et de Secours :	
- Cellules en HTB2	61 305,36 €/cellule/an
- Liaisons en HTB 2	Liaisons aériennes : 6 141,25 €/km/an Liaisons souterraines : 30 705,16 €/km/an
- Frais de Réservation de Puissance de Transformation	1,47 €/kW/an
- Part fixe	7,04 €/kW/an
- Part énergie	0,73 c€/kWh
Dépassements de Puissance Souscrite	$\alpha = 29,83 \text{ c€/kW}$